



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

87^e séance plénière

Vendredi 25 juin 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkır..... (Turquie)

*En l'absence du Président, M^{me} Picco (Monaco),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 35 de l'ordre du jour (suite)

Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement

Rapport du Secrétaire général (A/75/891)

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de mon pays, l'Australie, à l'occasion de l'adoption de la résolution 75/285, sur la situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie).

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (le groupe CANZ) sont préoccupés par les changements démographiques forcés dus aux conflits en Géorgie et par la situation humanitaire provoquée par le conflit armé de 2008 qui a entraîné le déplacement forcé de civils. Nous nous félicitons de la reconnaissance par l'Assemblée du droit de tous les déplacés et réfugiés et de leurs descendants de rentrer chez eux partout en Géorgie, quelle que soit leur origine ethnique. Nous réaffirmons notre soutien au respect et à la protection des droits de l'homme, y compris les droits des personnes

déplacées de force, ainsi qu'à leur retour sans entrave, librement consenti, dans la dignité et en toute sécurité chez elles, conformément au droit international.

De manière plus générale, le groupe CANZ juge préoccupant que l'accord de cessez-le-feu conclu entre la Géorgie et la Russie en 2008, sous la médiation de l'Union européenne, reste largement inappliqué. Le processus de « frontiérisation », c'est-à-dire l'érection de clôtures en fil barbelé et d'autres obstacles artificiels le long de la frontière administrative, ainsi que le refus d'autoriser les observateurs internationaux des droits de l'homme à accéder aux régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, représente une grave détérioration de la situation humanitaire sur le terrain. Ces actes prolongent le conflit, mettent en péril la paix et la stabilité, empêchent la population de jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales et compromettent la santé et la sécurité des citoyens partout en Géorgie, déstabilisant ainsi la région dans son ensemble. Nous demandons à toutes les parties de faciliter l'accès immédiat des organisations humanitaires internationales aux populations dans le besoin, pour s'acquitter ainsi des obligations et des engagements qu'elles ont pris au titre de l'accord de cessez-le-feu. Enfin, le groupe CANZ réaffirme sans équivoque son soutien à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M. Thomas (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général du 21 mai (A/75/891), on recense encore plus de 280 000 déplacés à l'intérieur de la Géorgie. Il

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



s'agit d'une question humanitaire importante qui doit être examinée, et c'est pourquoi le Royaume-Uni, de même que tant d'autres États Membres de toutes les régions, a parrainé et soutenu la résolution 75/285, qui a été adoptée la semaine dernière. Le sujet des réfugiés et des déplacés reste un point majeur des discussions internationales de Genève, et nous encourageons toutes les parties à participer davantage à tous les échanges portant sur les points de l'ordre du jour de ces discussions, y compris à la session consacrée aux déplacés. Nous invitons par ailleurs toutes les parties à mettre pleinement en œuvre l'accord de cessez-le-feu en six points de 2008 et ses mesures d'application.

Nous restons profondément préoccupés par la situation politique et la situation des droits de l'homme dans les régions séparatistes de Géorgie, qui ont été aggravées par la pandémie actuelle de maladie à coronavirus. Nous continuerons d'appeler l'attention sur le refus de donner accès aux mécanismes internationaux de contrôle. Nous continuons de promouvoir le respect et la protection des droits de l'homme, y compris les droits des personnes déplacées de force, et réaffirmons qu'il importe de leur permettre de retourner librement chez elles sans entrave, dans la dignité et en toute sécurité, conformément au droit international.

Le Royaume-Uni continue de soutenir sans réserve la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie. Nous appelons la Fédération de Russie à lever les obstacles au retour des personnes déplacées chez elles, et à cesser de bafouer le droit international en ce qui concerne les frontières internationalement reconnues de la Géorgie. Aussi, le Royaume-Uni s'est-il félicité de l'adoption, la semaine dernière, de la résolution 75/285, sur les personnes déplacées, qui est une déclaration simple de principes humanitaires relatifs au droit des personnes déplacées à rentrer chez elles et un appel à prendre des mesures concrètes à cet égard.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont une fois de plus eu le plaisir de parrainer et de promouvoir cette année la résolution sur la situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie) (résolution 75/285). L'adoption de cette résolution annuelle a envoyé un message de soutien fort au peuple géorgien. Nous défendons les droits de l'homme, la dignité et les besoins humanitaires des déplacés et des réfugiés, et nous travaillons activement avec l'Organisation des Nations Unies pour appeler l'attention sur leur situation critique et y remédier.

Sous l'Administration Biden, nous portons à nouveau notre attention sur les changements climatiques, y compris leurs liens avec les déplacements et les migrations. Les États-Unis soutiennent pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud font partie intégrante du territoire géorgien, et nous appelons la Russie à cesser de reconnaître leur prétendue indépendance. La présence militaire de la Russie dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud viole l'intégrité territoriale de la Géorgie et porte atteinte à la souveraineté de ce pays. La présence militaire russe divise davantage les communautés et met en danger la santé et la vie des populations touchées par le conflit. Nous appelons la Russie et les autorités de fait d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud à prendre immédiatement des mesures pour garantir le respect des droits de l'homme, à cesser d'ériger des barrières le long des frontières administratives et à créer des conditions de sécurité propices au retour et à la réintégration sans entrave, librement consentis, dans la dignité et en toute sécurité des déplacés et des réfugiés. Nous demandons également à la Russie de s'acquitter de l'obligation qui lui incombe en vertu de l'accord de cessez-le-feu de 2008 de ramener ses forces aux positions antérieures au conflit et d'accorder un accès libre aux organisations humanitaires. Les actions que la Russie pose en Géorgie ne sont pas isolées mais s'inscrivent plutôt dans un schéma clair. La Russie viole également la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Les États-Unis soutiennent le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes créé par le Secrétaire général, et nous exhortons les États Membres à envisager de mettre en œuvre ses recommandations, notamment l'intégration des préoccupations des personnes déplacées dans les efforts de développement.

M. De Souza Monteiro (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil s'est une nouvelle fois abstenu dans le vote sur la résolution concernant la situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie), car nous pensons que le texte de la résolution 75/285 influencera l'examen de cette question et les négociations menées à ce sujet à Genève.

Le Brésil réaffirme qu'il reconnaît l'intégrité territoriale de la Géorgie et espère que le différend entre la Fédération de Russie et celle-ci sera réglé pacifiquement et par le dialogue dans les meilleurs délais. Nous

encourageons tous les acteurs à chercher des solutions durables à la situation des déplacés et des réfugiés, afin de créer des conditions politiques propices à leur retour en toute sécurité et de dissiper toute crainte concernant la reprise éventuelle du conflit.

Le Brésil appelle tous les acteurs concernés à continuer de coopérer et à adopter des mesures de confiance, notamment dans le cadre du processus de Genève.

M. Baror (Israël) (*parle en anglais*) : Israël se félicite des mesures prises par le Gouvernement géorgien pour améliorer la situation des personnes déplacées dans les zones qu'il contrôle. Il se félicite également du travail accompli dans le cadre des discussions internationales de Genève et de leur mandat du 12 août 2008, qui ont abouti à une action concrète sur les questions humanitaires, y compris celles liées à la protection de l'environnement, et soutient les échanges constructifs menés dans ce contexte.

De plus, Israël a une opinion positive du programme géorgien de communication par la coopération, qui vise à instaurer la confiance entre les communautés divisées. Nous soutenons l'esprit de réconciliation qui sous-tend le dialogue direct promu par le Gouvernement géorgien. Israël saisit également cette occasion pour réaffirmer qu'il soutient et reconnaît l'intégrité territoriale de la Géorgie. Nous rappelons notre position sur cette question et sur toutes les questions similaires, à savoir que le règlement d'un conflit passe par des négociations, et une solution quelle qu'elle soit doit être fondée sur une approche mutuellement convenue plutôt que sur des actions unilatérales.

La Présidente par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 35 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Points 14 et 122 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projets de résolution (A/75/L.101 et A/75/L.102)

Projet d'amendement (A/75/L.104)

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée, qui va présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, l'amendement (A/75/L.104) au projet de résolution A/75/L.101.

M. Diane (Guinée) (*parle en anglais*) : Le Groupe des 77 et de la Chine attache une grande importance aux examens du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable. À cet égard, nous avons eu des échanges très constructifs tout au long du processus, fait preuve d'une grande flexibilité dans plusieurs domaines s'agissant des deux projets de résolution (A/75/L.101 et A/75/L.102) et de leurs annexes, et accepté bon nombre de compromis pour les deux processus d'examen afin de parvenir à un consensus sur les deux projets de résolution, et ce dans les meilleures dispositions et avec la plus grande volonté.

Toutefois, s'agissant du projet de résolution A/75/L.101 et de son annexe, le Groupe estime que, malgré tous les efforts qu'il a déployés pour obtenir un texte ciblé et équilibré qui prenne en compte toutes les questions pertinentes en suspens et qui respecte les mandats et le rôle du Conseil économique et social, certaines de ses préoccupations, qui ont toujours été communiquées de manière claire, transparente et cohérente, n'ont pas été abordées de manière adéquate dans la version finale du texte dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Groupe a alors décidé de ne pas rompre pour la deuxième fois la procédure d'approbation tacite sur les deux projets de résolution, mais de déposer un amendement, figurant dans le document publié sous la cote A/75/L.104, au projet de résolution A/75/L.101, qui porte sur l'examen du Conseil économique et social. L'amendement proposé porte sur le troisième alinéa du préambule du projet de résolution et sur les paragraphes 19 et 25 de l'annexe, afin que le texte ait une approche plus équilibrée qui repose sur le langage et les définitions convenus au préalable par tous, notamment dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que sur les résolutions précédentes relatives à l'examen du Conseil économique et social. L'amendement est libellé comme suit :

« Remplacer le troisième alinéa du préambule par le texte suivant :

‘Rappelant que le Programme 2030 est guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le plein respect du droit international, se fonde sur la Déclaration universelle des droits de l'homme,

les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005 et s'inspire d'autres instruments, tels que la Déclaration sur le droit au développement'

Remplacer le paragraphe 19 de l'annexe par le texte suivant :

'Au cours du débat consacré aux questions de coordination, le Conseil économique et social pourra tenir également des discussions sur des questions relatives à la coordination inscrites à l'ordre du jour qui jusqu'ici ont été examinées dans le cadre du débat consacré à la gestion'

Au paragraphe 25 de l'annexe, remplacer la troisième phrase par le texte suivant :

'Elle pourrait également être l'occasion d'examiner, entre autres questions, celles de la promotion de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable et de l'accès de toutes et tous à la justice, dans le respect des mandats du Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux.' »

Le Groupe estime qu'il importe de ne pas réécrire le Programme 2030 et de ne pas discuter des mandats, des attributions et de la portée du Conseil économique et social. Nous devons aborder chaque question de manière globale et équilibrée afin d'éviter de privilégier certaines questions au détriment d'autres ou de traiter spécialement certaines questions, au détriment du pilier « développement ». Nous sommes convaincus qu'en procédant ainsi, nous serons en mesure d'intensifier les efforts visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action en cours, afin d'atteindre les objectifs de développement durable, et de reconstruire en mieux pendant la phase de relèvement succédant à la pandémie de maladie à coronavirus.

Nous appelons toutes les délégations à considérer favorablement l'amendement (A/75/L.104) au projet de résolution A/75/L.101 dans l'esprit dans lequel il a été déposé. Le Groupe est convaincu que l'amendement proposé nous aidera tous à dégager un consensus final sur ce projet de résolution particulièrement important. Toutefois, si un vote venait à être demandé sur l'amendement proposé, nous demandons à toutes les délégations de voter pour celui-ci.

La Présidente par intérim : Avant de nous prononcer sur les projets de résolution A/75/L.101 et A/75/L.102 et sur l'amendement A/75/L.104 proposé, les délégations qui souhaitent faire une déclaration pour expliquer leur vote avant le vote sur l'un ou l'autre des deux projets de résolution ou sur l'amendement proposé sont invitées à le faire maintenant en une seule intervention.

Avant de donner la parole à celles et ceux qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Niang (Sénégal) (*parle en anglais*) : Je souhaite faire une brève déclaration au nom de l'Ambassadeur Alexander Marschik, de l'Autriche, et en mon nom personnel, en tant que cofacilitateurs du processus d'examen du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Nous avons eu l'honneur d'accomplir cette tâche délicate, et nous tenons à remercier sincèrement toutes les délégations pour leur participation active au cours des six derniers mois. Ce processus a été complexe, mais nous sommes parvenus à le mener à terme. Les projets de résolution A/75/L.101 et A.75/L.102 dont nous sommes saisis aujourd'hui ont été soumis à une procédure d'approbation tacite. En tant que cofacilitateurs, nous avons fait de notre mieux. Après avoir mené des consultations approfondies avec toutes les délégations dans le but de présenter des projets qui, selon nous, sont équilibrés, traduisent un compromis et sont acceptables pour tous, nous nous félicitons du fait qu'aucune délégation n'a soulevé d'objection. Nous espérons que le même esprit constructif prévaudra ce matin au moment d'adopter ces textes.

Le but des efforts communs fournis dans le cadre de ce processus était de renforcer le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau, en particulier dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus et des efforts collectifs fournis pour reconstruire en mieux. Nous devons garder à l'esprit ce tableau d'ensemble et notre objectif commun. Au nom de l'Ambassadeur Marschik et en mon nom propre, je tiens à remercier une fois de plus le Président et toutes les délégations d'avoir activement pris part à ce processus.

M. Lages (Portugal) (*parle en anglais*) : Au nom des États membres de l'Union européenne, le Portugal a, de concert avec le Royaume-Uni et les

États-Unis, demandé un vote sur les amendements proposés au troisième alinéa du préambule du projet de résolution A/75/L.101, intitulé « Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social ; Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial », ainsi que sur les paragraphes 19 et 25 de l'annexe au projet de résolution.

Nous regrettons profondément que la conclusion du processus auquel nous avons consacré les deux derniers mois ait été inutilement bâclée et menée dans la division. Nous saluons le dévouement des cofacilitateurs, qui se sont surpassés pour qu'on parvienne à un consensus. Nous nous félicitons de la participation constructive de la majorité des délégations qui ont pris part à ce processus avec un esprit ouvert, discutant des améliorations qu'on pourrait apporter aux travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau, dans le but de les rendre plus efficaces, pertinents et ciblés.

Nous avons espéré obtenir un résultat qui bénéficierait du soutien de toutes les parties concernées, notamment en raison de la grande flexibilité dont ont fait preuve la plupart des délégations, y compris l'Union européenne et ses États membres. Il convient de noter que la semaine dernière, la troisième version du texte final du projet de résolution A/75/L.101 a été approuvée selon la procédure d'approbation tacite. Par conséquent, elle était supposée bénéficier du soutien de l'ensemble des Membres de l'ONU. Nous sommes consternés de devoir maintenant examiner des amendements (A/75/L.104) portant sur un alinéa du préambule et sur deux paragraphes du même texte. Nous pensons que proposer des amendements dans de telles circonstances sape la confiance accordée aux cofacilitateurs, le processus et le fondement même des négociations multilatérales, d'autant plus que ces amendements ont fait l'objet de discussions détaillées pendant les négociations. Ils ont été jugés inacceptables, et ont ensuite été remplacés par des libellés qui étaient censés servir de compromis. Le groupe qui propose maintenant de nouveaux amendements a d'ailleurs soumis un de ces libellés.

Sur le fond, nous tenons à relever que le troisième alinéa du préambule est un libellé convenu tiré de la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), et qu'en tant que tel, il doit être acceptable pour tous. S'agissant du paragraphe 19, nous nous opposons fermement à la proposition de supprimer le libellé actuel, qui reprend deux points spécifiques de l'ordre du jour du Conseil économique et social. Quant au paragraphe 25, nous sommes consternés par la nouvelle formulation proposée, qui s'éloigne davantage de la notion de lien entre l'humanitaire, le développement et la paix et du principe qui sous-tend la restructuration de la réunion consacrée au passage de la phase des secours aux activités de développement en vue d'approfondir la discussion sur la relation entre l'action humanitaire, le développement et le maintien de la paix. Pour ces raisons, nous voterons contre les amendements proposés.

M^{me} Stern (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de mon pays, l'Australie.

Le projet de résolution A/75/L.101 s'inscrit dans le cadre des travaux que nous menons actuellement pour que le Conseil économique et social soit adapté à ses objectifs. Après des mois de négociations difficiles, le projet de résolution – qui a passé la procédure d'approbation tacite la semaine dernière – reflète les nombreuses concessions faites par toutes les délégations, y compris la nôtre. Même si nos délégations sont restées préoccupées par certaines formulations de la version finale du texte, nous étions prêts à nous associer aux autres pour l'adoption du projet de résolution par consensus.

Nous sommes déçus de devoir examiner plusieurs amendements (A/75/L.104) soumis après que le texte a passé la procédure d'approbation tacite. Nous sommes également profondément déçus que l'un des amendements propose de supprimer une discussion nécessaire sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes au sein du système des Nations Unies dans le cadre du débat du Conseil économique et social consacré aux questions de coordination. Les amendements proposés suppriment également un langage important sur les droits de l'homme, qui a été convenu dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1). Pour ces raisons, nos délégations ne peuvent pas soutenir les amendements proposés.

M. Chung (République de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de la République de Corée, je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude aux cofacilitateurs et à leurs équipes respectives pour le leadership, le dévouement et l'ardeur au travail dont ils ont fait montre tout au long de ce processus.

Néanmoins, c'est avec regret que nous exprimons notre déception quant au fait que des amendements au texte final (A/75/L.104) ont été proposés alors même que la procédure d'approbation tacite est arrivée à son terme sans objection. Même si nous ne sommes pas entièrement satisfaits de certaines parties du texte final, nous avons choisi, comme plusieurs autres délégations, dans un esprit de souplesse et de compromis, de ne pas rompre cette procédure. Par ailleurs, nous estimons qu'il faut parvenir à un consensus sur ce processus, qui a des conséquences importantes sur le fonctionnement de l'un des organes principaux de l'ONU, et sur un des principaux mécanismes de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La procédure d'approbation est une pratique et une tradition qui a fait ses preuves à l'ONU et, en fait, dans plusieurs autres instances multilatérales. Elle repose sur la confiance mutuelle établie entre tous les partenaires selon laquelle les décisions collectives prises grâce à elle seront honorées et considérées par tous les participants comme définitives. Proposer ces amendements après la procédure représente une sérieuse rupture de la confiance entre nous. Cet acte porte également atteinte à l'un des fondements du dialogue multilatéral, qui repose sur le respect mutuel, la confiance et une participation égale. Par conséquent, nous sommes profondément préoccupés par la possibilité qu'il puisse créer un dangereux précédent pour l'avenir.

Enfin, nous regrettons que ces amendements dévalorisent le travail acharné fourni par les cofacilitateurs et les mois qu'ils ont consacrés à ce processus afin de dégager un consensus. À cet égard, la République de Corée votera contre les amendements proposés.

La Présidente par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

Avant de se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.101, conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, l'Assemblée va d'abord se prononcer sur l'amendement publié sous la cote A/75/L.104. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burundi, Cameroun, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Kenya, Koweït, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mongolie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Ouganda, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

S'abstiennent :

Bolivie (État plurinational de), Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Honduras, Panama, Tunisie, Turquie, Uruguay

Par 71 voix contre 51, avec 10 abstentions, l'amendement publié sous la cote A/75/L.104 est adopté.

La Présidente par intérim : L'amendement publié sous la cote A/75/L.104 étant adopté, nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/75/L.101, tel qu'amendé.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.101, tel qu'amendé, intitulé « Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social ; Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burundi, Brunéi Darussalam, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège,

Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

Par 90 voix contre zéro, avec 47 abstentions, le projet de résolution A/75/L.101, tel qu'amendé, est adopté (résolution 75/290 A).

La Présidente par intérim : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.102, intitulé « Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social ; Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen du Programme 2030 pour le développement durable au niveau mondial ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.102 ?

Le projet de résolution A/75/L.102 est adopté (résolution 75/290 B).

La Présidente par intérim : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Lages (Portugal) (parle en anglais) : D'emblée, nous souhaitons remercier les cofacilitateurs, l'Ambassadeur Marschik, de l'Autriche, et l'Ambassadeur Niang, du Sénégal, ainsi que leurs équipes, pour leur persévérance et pour cet acte héroïque, c'est la seule manière de qualifier leurs efforts, qui nous ont permis d'être ici aujourd'hui pour conclure un processus de négociation long et difficile. Nous souhaitons également saisir cette occasion pour remercier le Département des affaires économiques et sociales et d'autres collègues du Secrétariat pour leur soutien, y compris leur soutien technique, tout au long du processus. Je tiens à rappeler que nous sommes extrêmement déçus par les dernières étapes du processus, en particulier la présentation d'amendements à un texte final qui avait passé la procédure d'approbation tacite. Nous désapprouvons cette manière de procéder, et nous ne considérons pas que cela constitue un précédent pour l'avenir.

Les États membres de l'Union européenne se sont abstenus dans le vote concernant la résolution 75/290 A, sur l'examen du Conseil économique et social, et se sont joints au consensus sur la résolution 75/290 B relative à l'examen du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Nous ne l'avons pas fait sans réserve. Tout d'abord, nous sommes déçus qu'un processus qui a commencé comme un exercice ambitieux visant à minutieusement évaluer les modalités de fonctionnement et la structure du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau et à apporter les changements nécessaires pour en renforcer l'efficacité, l'efficacité et l'impact ait abouti à un résultat qui ne reflète pas l'objectif de départ des cofacilitateurs ou des délégations qui y ont pris part depuis qu'il a été lancé. Au contraire, il maintient en grande partie le statu quo, en particulier le débat de haut niveau du Conseil économique et social, essentiellement obsolète, et le Forum pour la coopération en matière de développement, qui est quelque peu superflu. Nous espérons néanmoins que la discussion que nous avons eue sur ces débats et réunions incitera les organisateurs et les participants à les améliorer et à les rendre utiles et efficaces.

L'Union européenne et ses États membres considèrent que le temps supplémentaire accordé pour la session annuelle du Conseil économique et social est un autre problème majeur. Nous nous sommes toujours opposés à une telle solution. Nous sommes convaincus que ce n'est pas la bonne voie à suivre et que les travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau doivent être rationalisés. Apparemment, on peut facilement ajouter des jours et des réunions au calendrier actuel, mais il est presque impossible de les en retirer, même s'il s'avère qu'ils sont inutiles ou inefficaces. Nous suivrons de près la manière dont le Conseil et le Secrétariat emploieront ce temps supplémentaire, et nous espérons que tout sera mis en œuvre pour garantir l'efficacité des travaux du débat consacré aux questions de coordination et de la réunion consacrée au passage de la phase de secours aux activités de développement, nouvellement instaurés, afin que ce temps supplémentaire ne soit employé qu'en cas d'absolue nécessité.

Nous restons extrêmement préoccupés par ce que nous considérons comme des tentatives visant à limiter la participation des parties prenantes tant au sein du Conseil économique et social qu'au forum politique de haut niveau. Nous estimons que la participation de différentes parties prenantes ajoute de la valeur aux débats et aux réunions du Conseil et du forum, en enrichissant les échanges et en apportant des perspectives qui font

souvent défaut à l'ONU. Nous souhaitons que tous les acteurs participent librement aux activités des Nations Unies. On pense ici à la participation d'institutions telles que les institutions nationales des droits de l'homme, entre autres, qui ne sont ni gouvernementales ni non gouvernementales et qui ne répondent généralement pas aux critères requis pour prendre part aux activités organisées par les Nations Unies. C'est une honte qu'ensemble, nous n'ayons pas réussi à trouver une solution permettant cela. Nous ne soutenons, par exemple, pas la formulation actuelle du paragraphe 21 de l'annexe à la résolution 75/290 A ou du paragraphe 25 de l'annexe à la résolution 75/290 B. Nous appelons les États Membres à inclure des représentantes et représentants des organisations de la société civile, du secteur privé, du milieu universitaire et des parlements nationaux dans toutes les activités relatives au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans leurs délégations aux diverses réunions du Conseil économique et social.

Nous sommes consternés par le fait qu'on persiste à remettre en question l'importance des droits de l'homme dans les travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau, et par le fait que l'ensemble des Membres de l'ONU refusent de mentionner les mandats clairement formulés du Conseil dans ce domaine, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies. On peut le déduire de la formulation actuelle du paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 75/290 A. Nous tenons à réaffirmer que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont des éléments incontestables du concept de développement durable, qui sous-tend toutes les initiatives relatives à la mise en œuvre du Programme 2030. Ils ne peuvent être dissociés de la notion de développement. Ils en sont une partie intégrante. Nous sommes ravis que le texte semble reconnaître ce fait, mais nous aurions souhaité avoir un langage beaucoup plus clair et plus spécifique à cet égard.

Enfin, nous sommes déçus que la proposition de tenir le prochain examen du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale n'ait pas été prise en compte malgré l'absence d'opposition. Nous pensons qu'il serait judicieux d'avoir une discussion approfondie et, nous l'espérons, constructive sur le sujet, avant le début du prochain cycle du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Malgré les réserves susmentionnées, l'Union européenne et ses États membres sont conscients que ce texte pourrait améliorer le fonctionnement du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, et s'en réjouissent. L'élimination des débats consacrés aux questions d'intégration, que nous avons longtemps jugés obsolète, en est un exemple. Autre exemple, l'instauration d'un nouveau débat consacré aux questions de coordination doté d'un mandat ambitieux et étendu. Ensemble, faisons un effort pour que cette réunion soit efficace. De plus, le langage sur la coopération renforcée entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix pourrait s'avérer utile. Nous soutenons le nouveau format de la réunion consacrée au passage de la phase de secours aux activités de développement, qui pourrait servir de passerelle entre les débats sur les questions humanitaires et ceux consacrés au développement, à laquelle l'Union européenne et ses États membres auront certainement recours pour insister sur la concrétisation du lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que pour examiner la question du maintien de la paix en ce qui concerne les questions qui ont été transférés du débat consacré aux questions de gestion et inscrites à l'ordre du jour de la réunion consacrée au passage de la phase des secours aux activités de développement. Nous regrettons que l'appellation de la réunion n'évoque pas ce changement d'orientation et qu'on utilise des formulations telles que « le lien entre action humanitaire, développement et paix » ou « la paix durable » pour en décrire la substance.

Nous tenons aussi à rappeler que nous nous attendons à voir le plus grand nombre possible d'acteurs prendre part aux débats de la réunion, comme cela a été le cas lors des événements consacrés au passage de la phase des secours aux activités de développement. Nous espérons que le Forum de partenariat modifié contribuera à renforcer les liens entre le Conseil économique et social et diverses parties prenantes, ainsi qu'à créer des partenariats durables, qui sont désespérément nécessaires dans la dernière ligne droite vers 2030. Nous espérons également que, même si l'appellation de cette réunion ne le reflète pas, faute de consensus, diverses parties prenantes y participeront effectivement.

S'agissant du forum politique de haut niveau pour le développement durable, nous nous réjouissons d'être parvenus à un accord sur ces thèmes pour les années 2022 et 2023, ainsi que sur les sous-ensembles des objectifs de développement durables à examiner minutieusement au

cours de ces années. Il en va de même pour la réaffirmation des principes du Programme 2030 qui doivent être appliqués aux examens nationaux volontaires pour garantir une publication rapide des rapports qui alimenteront les travaux du forum politique de haut niveau sur une base annuelle, dans le cas du rapport d'étape sur les objectifs de développement durable, ou quadriennale, dans le cas de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.

Pour conclure, nous devons dire très clairement que nous considérons qu'aucune disposition de la résolution nouvellement adoptée ne sape ou modifie les dispositions relatives au Programme 2030, même si certains paragraphes s'écartent du langage employé dans ce cadre, par exemple le paragraphe 27 de l'annexe à la résolution 75/290 B.

M^{me} Mendoza Elguea (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique tient à remercier les cofacilitateurs et leur équipe pour leur travail acharné et les efforts intensifs qu'ils ont fournis pour parvenir à un texte de consensus.

Même si le Mexique s'est rallié au consensus sur la résolution 75/290 B et a voté pour la résolution 75/290 A, nous pensons que le potentiel et la valeur de ces textes ont été affaiblis tout au long des discussions, répondant aux priorités d'un seul groupe de négociation. Nous tenons à rappeler que le troisième alinéa du préambule, qui contenait le langage convenu de la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), était une concession issue d'une modification du paragraphe 1 de l'annexe de la résolution 75/290 A, au détriment de la Charte des Nations Unies. Ce document fondateur ne doit pas être remis en question, et il ne doit pas non plus être supprimé dans un projet de résolution qui porte sur le fonctionnement de l'un des organes principaux de l'Organisation. Ne pas reconnaître que le Conseil économique et social doit s'occuper des questions économiques, sociales, culturelles, éducatives et sanitaires et faire des recommandations pour promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, c'est nier les principes directeurs et fondateurs de l'Organisation.

Ma délégation saisit cette occasion pour rappeler une fois de plus le point de vue du Mexique, à savoir que le développement durable et les droits de l'homme sont les deux côtés d'une médaille. Nous ne pouvons aspirer à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 si nous ne nous acquittons pas de nos

obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme. Les deux organes thématiques ont pour objectif commun de garantir le bien-être de nos peuples.

S'agissant du paragraphe 25 et des diverses modifications qu'il a subies, le Mexique rappelle que l'objectif de développement durable no 16 n'est pas synonyme de paix durable. Remplacer l'un par l'autre revient à confondre leurs significations et à ne pas reconnaître que le lien intrinsèque existant entre le développement et la paix est déjà régulièrement examiné dans les débats du Conseil économique et social. Le Mexique estime que l'examen des travaux du Conseil économique et social vise à améliorer ses méthodes de travail, et non à réaffirmer le statu quo. Malgré les dernières modifications apportées au paragraphe susmentionné, la résolution nie ce qui s'est passé à la réunion consacrée au passage de la phase de secours aux activités de développement, et pendant les débats consacrés aux questions humanitaires et aux questions opérationnelles.

Par ailleurs, le Mexique prend note de la manière dont la formulation des textes relatifs à la participation des organisations de la société civile a été édulcorée, ce que nous désapprouvons. La participation de ces organisations à nos débats enrichit le dialogue et favorise la compréhension entre les décideurs et les personnes sur le terrain, afin de que nos accords aient un impact réel et positif sur leur vie.

Enfin, le Mexique souhaite rappeler qu'il n'est ni judicieux ni approprié de discuter de l'inclusion des droits de l'homme et de l'égalité de genre comme des sujets pouvant être « choisis à la carte ». L'ONU a reconnu dans bon nombre de documents adoptés depuis le début de ce siècle que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Comme nous l'avons dit maintes fois, le Mexique n'envisage pas de développement durable sans que le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme, ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles ne soient garantis. Nous défendons cette vision globale à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, au Conseil des droits de l'homme et au Conseil de sécurité.

Les documents que nous avons adoptés sont bien loin d'être à la hauteur de nos attentes. Malgré cela, nous espérons qu'à l'avenir nous pourrions transcender nos positions idéologiques, faire face à nos réalités et améliorer les instances intergouvernementales dans l'intérêt de nos peuples. À cet égard, on peut faire

confiance au Mexique pour redoubler d'efforts pour promouvoir un Conseil économique et social opérationnel et responsable.

Pour conclure, le Mexique se dissocie de la pratique, contraire à la pratique établie, de proposer des amendements après l'aboutissement de la procédure d'approbation tacite.

M. Thomas (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier les cofacilitateurs, le Représentant permanent de l'Autriche et le Représentant permanent du Sénégal, ainsi que leurs équipes pour les efforts inlassables qu'ils ont fournis afin de réunir les délégations autour des résolutions 75/290 A et 75/290 B.

Nous regrettons sincèrement aujourd'hui que toutes les délégations n'aient pas pu être présentes pour définir l'orientation du texte présenté ce matin, qui a passé la procédure d'approbation tacite, et que les amendements publiés sous la cote A/75/L.104 aient été déposés, ce qui a provoqué l'organisation du vote auquel nous avons assisté aujourd'hui. Cela est contraire à l'esprit de négociation constructif et de compromis auquel nous aspirons à l'Organisation des Nations Unies.

Les principaux objectifs du Royaume-Uni pour ce texte ont été clairement exprimés tout au long des six mois de négociations : maintenir la réalisation des objectifs de développement durable comme objectif principal du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable ; veiller à ce que toutes les activités soient alignées sur la réalisation de ces objectifs au moment où nous entamons cette période cruciale de la décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 ; mettre l'accent sur les domaines prioritaires transversaux – qui permettent de faire de grandes avancées en matière de réalisation des objectifs de développement durable mais qui ont été remis en cause par les amendements présentés aujourd'hui –, notamment les droits de l'homme, le climat, l'environnement et les questions de genre ; garantir le plus haut niveau possible de participation des organisations de la société civile, car ses acteurs sont des parties prenantes et des partenaires essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment au sein du forum politique de haut niveau ; et, enfin, rationaliser et garantir l'efficacité du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau, y compris en évitant l'élargissement de leurs mandats, de leurs missions et de leurs budgets.

Nous nous réjouissons que dans l'ensemble, le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable restent axés sur le Programme 2030. Nous sommes ravis qu'il n'y ait pas d'élargissement des rôles ayant des incidences sur le budget. Il était important de parvenir à un accord sur les thèmes du forum politique de haut niveau pour 2022 et 2023 et sur les objectifs de développement durable à examiner. Cependant, c'est avec un profond regret que nous exprimons notre déception quant à l'allongement du calendrier du Conseil économique et social. Nous pensons que dans la pratique, il sera difficile d'être efficace, notamment pour ce qui est du nouveau débat de février. Le calendrier est maintenant plus long et plus complexe au lieu d'être plus efficace. Le débat de haut niveau inutile du Conseil économique et social et le forum pour la coopération en matière de développement sont conservés.

Nous sommes aussi déçus que l'on n'ait pas été plus ambitieux en ce qui concerne la participation des organisations de la société civile. Comme je l'ai mentionné, nos efforts ne peuvent être renforcés qu'en collaborant avec des partenaires. La société civile fait partie intégrante de la réalisation des objectifs de développement durable. Je tiens par ailleurs à rappeler que le développement et les droits de l'homme sont indissociables. Ils doivent aller de pair. Nous ne pouvons pas atteindre les objectifs de développement durable sans adopter une approche solide fondée sur les droits, notamment l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Ma délégation reste préoccupée par le fait que nous ne reconnaissons pas cela aujourd'hui dans le texte avec les termes les plus forts possibles.

Enfin, nous exprimons notre déception aujourd'hui à l'égard de ce processus. Nous n'avons pas eu l'impression que les efforts de compromis que nous avons régulièrement fournis en toute bonne foi ont été égalés par les autres délégations, et nous n'avons pas non plus entendu d'arguments convaincants permettant de comprendre pourquoi certaines formulations étaient inacceptables, notamment le langage employé dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), qui a fait l'objet d'un consensus.

Le Royaume-Uni se tient prêt à continuer de participer de manière constructive et en toute bonne foi à toute négociation future. Pour conclure, au-delà de ce qui s'est passé aujourd'hui, j'exprimerai l'aspiration du

Royaume-Uni à une déclaration ministérielle forte et ambitieuse concernant le forum politique de haut niveau de 2021.

M. Mack (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je souhaite remercier les cofacilitateurs, l'Autriche et le Sénégal, des efforts qu'ils ont déployés pour dégager un consensus sur cette question importante. Les États-Unis se sont abstenus dans le vote sur la résolution 75/290 A pour protester contre le fait que certains États Membres n'ont pas pris part aux négociations sur cette question vitale en toute bonne foi. Notre objectif collectif doit être de rendre le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable plus efficaces et plus à même de relever les défis auxquels nous devons faire face en tant qu'États Membres.

Un grand nombre d'États Membres ont fait des concessions qui nécessitaient de véritables efforts, pour parvenir à un consensus. Toutefois, les nombreuses ruptures de la procédure d'approbation tacite et les amendements (A/75/L.104) proposés au terme de cette procédure laissent penser que tous les États Membres ne partagent pas cet objectif. Nous espérons que pour les négociations futures sur cette question, les États Membres se réuniront autour d'une table pour examiner les problèmes qui se posent. L'amendement proposé aujourd'hui remet en question l'importance des droits de l'homme, de la prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes du système des Nations Unies et de la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, y compris la nécessité vitale d'institutions efficaces, responsables et inclusives. Nous condamnons toute tentative visant à affaiblir ces principes, et rappelons qu'ils jouent un rôle crucial dans l'activité fondamentale de l'ONU, notamment la nécessité d'écouter les voix des acteurs de la société civile pour orienter nos efforts et atteindre nos objectifs.

Nous avons pour objectif de rendre le Conseil économique et social plus efficace, mais l'ajout d'une journée et demie à son calendrier ne constitue pas un progrès dans ce sens. Nous invitons les États Membres et le Secrétariat à mieux faire correspondre les débats et forums actuels aux préoccupations des États Membres avant d'ajouter des jours, occasionnant des coûts supplémentaires, au calendrier du Conseil.

Enfin, nous devons relever une fois de plus que l'expression « droit au développement », y compris les références dans la résolution 75/290 B, n'a pas de définition internationalement reconnue, et nos vues

sur cette question sont bien connues. Les États-Unis rappellent par ailleurs que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été élaboré comme un ensemble, et nous sommes préoccupés qu'on choisisse de mettre en avant un paragraphe particulièrement délicat du Programme pour répondre aux intérêts de certaines délégations. Par conséquent, les États-Unis se dissocient du troisième alinéa du préambule de la résolution 75/290 A, telle que modifiée, et du sixième alinéa du préambule de la résolution 75/290 B.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Argentine, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, du Honduras, du Liban, de l'Uruguay et de mon propre pays, le Chili, pour expliquer notre vote sur la résolution 75/290 A, que nous venons d'adopter, et sur l'amendement (A/75/L.104) qui a été présenté.

Nous souhaitons tout d'abord exprimer nos sincères remerciements aux cofacilitateurs de la résolution, l'Ambassadeur Cheikh Niang, Représentant permanent du Sénégal, et l'Ambassadeur Alexander Marschik, Représentant permanent de l'Autriche, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli tout au long du processus de négociation, qui prend fin aujourd'hui.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont au centre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agit d'un problème transversal et irrésolu qui subit les effets de la pandémie de maladie à coronavirus. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons travailler ensemble pour rattraper les progrès réalisés au cours des décennies précédentes en termes d'égalité des sexes. Les femmes et les filles sont l'un des groupes les plus touchés par les incidences socioéconomiques de la pandémie actuelle. L'ordre du jour du Conseil économique et social porte sur une série de questions qui préoccupent nos sociétés. Inclure de manière appropriée une perspective femmes-hommes dans les travaux du Conseil relève de la justice, tout en facilitant les progrès relatifs à la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030 et ses objectifs et cibles.

Heureusement, la résolution reprend ces considérations au paragraphe 13 de l'annexe à la résolution, en indiquant que le Conseil devrait également redoubler d'efforts pour assurer la prise en compte des questions de genre dans son ordre du jour et son programme de travail. Cependant, nous pensons qu'il est tout aussi important de promouvoir une discussion sur l'inclusion d'une ces questions dans toutes les politiques et tous les

programmes du système des Nations Unies, y compris dans le débat consacré aux questions de coordination du Conseil économique et social, comme indiqué au paragraphe 19 de l'annexe. Nous reconnaissons ainsi qu'il faut absolument intégrer les questions de genre à toutes les activités des Nations Unies pour respecter nos engagements internationaux et avancer dans la réalisation du Programme 2030.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala souhaite saisir cette occasion pour expliquer brièvement son vote sur l'amendement (A/75/L.104) à la résolution 75/290 A, concernant le Conseil économique et social.

Nous remercions les cofacilitateurs du processus de consultation, l'Ambassadeur Cheikh Niang, Représentant permanent du Sénégal, et l'Ambassadeur Alexander Marschik, Représentant permanent de l'Autriche, et nous nous félicitons des efforts considérables qu'ils ont déployés pour que ce processus aboutisse à un consensus. Le travail qu'ils ont accompli est exemplaire.

Le Guatemala a voté comme avec le Groupe des 77 et la Chine, qui défend le point de vue des pays en développement sur les questions liées au développement durable au sein de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, nous tenons à saisir cette occasion pour apporter quelques clarifications à notre position nationale. S'agissant du troisième alinéa du préambule, mon pays souhaite réaffirmer son plein accord avec la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), adoptée en septembre 2020, et son soutien à celle-ci.

Pour ce qui est du paragraphe 19, le Guatemala tient à rappeler qu'il soutient pleinement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui sont des conditions indispensables à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est crucial de mettre en avant les besoins spécifiques des femmes et des filles en recueillant des informations et des données ventilées pour que personne ne soit laissé de côté. Le langage employé dans l'amendement n'empêche pas l'examen, au cours des débats consacrés aux questions de coordination, de questions spécifiques inscrites dans le texte des cofacilitateurs concernant l'intégration des questions de genre à l'ensemble des politiques et programmes des Nations Unies et concernant l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives au renforcement du Conseil économique et social.

Concernant le paragraphe 25, le Guatemala réaffirme que les trois piliers des Nations Unies se renforcent mutuellement. Nous notons avec satisfaction l'approche préventive visant à renforcer la résilience dans les trois dimensions du développement durable, ce qui contribuera à une paix durable, le tout fondé sur les droits de l'homme, y compris le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

M. Diane (Guinée) (*parle en anglais*) En ma qualité de Président du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai le plaisir de me référer aux résolutions 75/290 A et 75/290 B, sur l'examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social et sur l'examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial, auxquelles le Groupe attache la plus grande importance.

D'emblée, nous tenons à remercier sincèrement M. Alexander Marschik, Représentant permanent de l'Autriche, et M. Cheikh Niang, Représentant permanent du Sénégal, les cofacilitateurs de ces négociations intergouvernementales, pour leur engagement constant, leurs efforts inlassables et les retours d'information tout au long du processus. Nous comprenons parfaitement qu'en dépit de tous leurs efforts, il est finalement devenu très difficile de rapprocher les différentes vues et positions, en particulier à la lumière des conséquences que cet examen aura avoir sur nos travaux dans les années à venir concernant un organe aussi important pour les Nations Unies que le Conseil économique et social, ainsi que le forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui sert de cadre de suivi et d'examen du Programme 2030.

Dans cet esprit d'unité et cette attitude constructive tout au long du processus, le Groupe des 77 et la Chine ont continué de faire preuve d'une flexibilité maximale sur diverses parties des projets de résolution et de leurs annexes, y compris au dernier stade, en faisant preuve d'une souplesse totale en ce qui concerne le texte portant sur le forum politique de haut niveau et son annexe, même s'il reste encore dans ce texte plusieurs propositions qui ne satisfont pas le Groupe.

Le Groupe n'a toutefois pas été en mesure de faire preuve du même niveau de flexibilité sur un alinéa du préambule et deux paragraphes du texte concernant le

Conseil économique et social et son annexe. Même s'il a soulevé ces préoccupations à plusieurs reprises, et en vain, le Groupe a décidé de ne pas rompre la procédure d'approbation tacite, mais de déposer des amendements pour répondre à ces préoccupations et réserves sur le texte final, qui avaient été soulevées à maintes reprises avec les cofacilitateurs. Nous avons déclaré dès le début du processus qu'il était important de ne pas réécrire le Programme 2030 ni de discuter des mandats, des attributions ou du champ d'action du forum politique de haut niveau et du Conseil économique et social autrement que de manière complète, équilibrée et globale, afin d'éviter de mettre l'accent sur une seule question de développement.

Le Groupe a résisté aux tentatives d'inclure des domaines thématiques individuels dans les textes et reste déçu que les cofacilitateurs n'aient pas été en mesure de nous ramener à la pratique habituelle de ces examens, qui implique d'adopter une approche plus globale. Le Groupe estime qu'à l'avenir les examens du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau devraient inclure davantage d'échanges sur les lacunes et leurs causes, et sur les ajustements qui peuvent être effectués avant d'en arriver à la décision irrationnelle de la suppression. Le Groupe est fermement convaincu que de nombreux débats du Conseil économique et social nécessitent des ajustements qui permettraient de le rendre plus efficace et de répondre aux attentes énoncées dans le programme de développement. Nous tenons à faire savoir que nous trouvons attristant que, sur ces deux documents extrêmement importants, nous n'avons pas été en mesure de trouver le type de consensus qui aurait donné un élan au système pour qu'il poursuive ses travaux d'une manière adaptée à son objectif.

Nous continuons d'insister sur le fait que les examens nationaux volontaires doivent être dirigés par les pays et ne doivent pas être structurés de manière à les dissuader. L'idée des examens nationaux volontaires était de faire en sorte que les pays se sentent libres de rendre compte de leur mise en œuvre du Programme 2030, donnant ainsi aux autres la possibilité, grâce à l'apprentissage par les pairs, d'acquérir de l'expérience ou de partager leurs données d'expérience et de faire part de leurs difficultés, lacunes et réalisations. Contrairement à ce que l'on dit constamment du Groupe des 77 et de la Chine en ce qui concerne la participation des grands groupes, du milieu universitaire, du secteur privé et des autres parties prenantes concernées, le Groupe est fermement convaincu qu'ils apportent une

valeur ajoutée à nos processus. Toutefois, nous pensons que leur participation doit être encadrée par les orientations définies par le Conseil économique et social.

Le Groupe des 77 et de la Chine continue d'espérer que nous serons en mesure d'examiner la notion de développement dans son intégralité et dans ses trois dimensions en toutes circonstances, en accordant à chaque question de développement une attention égale et sans partage. Pour notre part, nous savons que toutes ces questions sont étroitement liées et interdépendantes.

M. Schlaepfer (Suisse) : La Suisse salue l'engagement et les efforts des cofacilitateurs, le Représentant permanent de l'Autriche et le Représentant permanent du Sénégal, qui ont véritablement tout mis en œuvre afin de parvenir à un consensus. Nous regrettons toutefois que cela n'ait pas été possible. La Suisse aurait apprécié de pouvoir mener de telles discussions dans une atmosphère plus constructive et orientée vers des solutions, en particulier durant la phase finale du processus de négociation.

Nous souhaitons saisir l'occasion de cette réunion aujourd'hui afin de clarifier notre position sur certains aspects de la résolution 75/290 A. Tout d'abord, nous nous félicitons que l'examen du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable continuent à être menés conjointement, cela permet une plus grande cohérence. Nous regrettons cependant plusieurs éléments, notamment le fait de n'avoir pas pu rationaliser davantage le cycle du Conseil économique et social. Nous regrettons aussi l'affaiblissement du langage sur la participation des parties prenantes externes ainsi que sur les références aux traités et instruments de droits de l'homme.

En outre, cette révision a malheureusement été une occasion manquée de renforcer le processus d'examen national volontaire. Nous notons cependant avec satisfaction que le débat consacré aux affaires humanitaires du Conseil économique et social ainsi que la réunion consacrée au passage de la phase des secours aux activités de développement continueront de se tenir alternativement entre Genève et New York, maintenant ainsi un lien entre les deux débats.

Enfin, nous saluons le transfert de certains points de l'ordre du jour, tels que des discussions sur certains contextes géographiques, du débat consacré aux questions de gestion à la nouvelle réunion consacrée à la transition. Par contre, nous regrettons que l'intégration de la dimension de genre dans le nouveau débat consacré aux questions de coordination a été enlevé de manière explicite ce matin. Cela aurait permis d'avoir des discussions plus substantielles sur cette question extrêmement importante.

La Présidente par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Au nom du Président de l'Assemblée générale, je voudrais exprimer mes sincères reconnaissances aux cofacilitateurs, M. Alexander Marschik, Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Cheikh Niang, Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies qui, avec brio et patience ont dirigé les débats et les négociations sur le texte des résolutions 75/290 A et 75/290 B adoptées aujourd'hui.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 14 et 122 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 10.